RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

MF / 2021- 06

DECISION MODIFICATIVE DU DIRECTEUR GENERAL PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE INTERFILIERE RESSOURCES ZOOGENETIQUES

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER,

- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 621-1 à L. 621-14 et D. 621-1 à D. 621-27

- Vu le Décret n° 2019-519 du 24 mai 2019 relatif à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)

- Vu l'arrêté du 12 août 2020 portant création et composition de la commission thématique interfilières «ressources zoogénétiques» au sein de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)

- Vu la décision de la Directrice Générale de FranceAgriMer du 16/09/2020 MF-2020-04 publiée BO Agri n° 38 portant sur la nomination des membres de la CTI

DÉCIDE :

Article unique : Composition

Est nommé membre « Représentant des établissements de sélection de reproducteurs porcins hybrides » avec voix consultative de la commission thématique interfilières « ressources zoogénétiques»

- Stéphane FOUERE (en remplacement de M. Jean-Yves GUILLERM – démissionnaire) pour l'Agence de Sélection Porcine.

Est nommé membre « représentant les instituts techniques » avec voix délibérative de la commission thématique interfilières « ressources zoogénétiques»

- Marie-José MERCAT (en remplacement de M. Joël BIDANEL) pour l'IFIP.

Fait à Montreuil, le 22/11/2021

La Directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et par délégation

Christine AVELIN

Siège social
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 00 00
www.franceagrimer.fr